

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELLNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°159
juin
2025

Le petit Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: mairie-lanquais@orange.fr**

édito



Chères Lanquaisiennes, Chers Lanquaisiens,

Dans un contexte national toujours aussi complexe, marqué par des tensions économiques, sociales et énergétiques, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers. Cette décision s'inscrit dans notre volonté de gérer les finances publiques de manière responsable et équilibrée, en optimisant l'utilisation des ressources disponibles. Nous privilégions une gestion rigoureuse et une recherche constante d'efficacité, tout en veillant à ce que chaque euro dépensé profite directement à la qualité de vie de nos citoyens.

Cette année encore, pris dans l'état d'un contexte économique, énergétique et social toujours aussi incertain et des contraintes budgétaires qui s'accumulent, le budget 2025 fait mieux que résister : grâce à une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement et à une recherche active de subventions pour accompagner nos projets, nous parvenons une nouvelle fois à préserver le pouvoir d'achat des Lanquaisiens, sans toucher aux taux d'imposition communaux.

Il faut souligner que les collectivités locales souffrent actuellement d'un manque de lisibilité concernant les aides et dotations qui leur sont destinées. L'Association des Maires de France continue d'interpeller les plus hautes autorités de l'État pour que le cadre réglementaire soit allégé et plus adapté aux réalités locales. Nous, élus de terrain, avons besoin d'un État facilitateur qui nous permette de travailler sereinement au service de nos territoires. L'engagement des élus locaux est plus que jamais un pilier de notre démocratie.

Lors de sa séance du 7 avril, j'ai proposé au conseil municipal de voter un budget prévisionnel 2025 à la fois prudent en fonctionnement et raisonnablement ambitieux en investissement. J'ai le plaisir de vous informer que pour la deuxième année consécutive, les taux de la part communale des impôts locaux resteront inchangés.

Seule la revalorisation des bases d'imposition de 1,7% pour l'année 2025, décidée nationalement par l'Etat, entrainera une augmentation des impôts locaux. Cette évolution des bases nous permet d'éviter d'augmenter les taux.

Le budget prévisionnel de fonctionnement s'équilibre à 683 063,69 €, avec des dépenses estimées à 478 016 €, permettant de dégager un excédent de 205 047,69 € entièrement affecté à la section d'investissement.

Parmi les projets majeurs prévus en 2025, citons :

Café multiservices : toujours en attente d'un partenaire financier (détail page 3)

Voirie : terrassement d'un bac de rétention et prolongement du chemin rural Pech-Nadal

Randonnée : signalisation du circuit du stade au lac

Assainissement : raccordement des bâtiments communaux au réseau collectif

Acquisition de terrains : secteur Cote de Fillette pour la création d'un parking, et route de Boyer pour l'installation d'une bâche incendie

Ensemble, continuons à construire un avenir durable et solidaire pour Lanquais.

Michel BLANCHET
Maire de Lanquais

*Merci de votre confiance et de votre soutien.
Bien à vous.*

BUDGET 2025

Acte fondamental de la gestion municipale, le budget primitif détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises et les moyens qui leur seront alloués.

Il se compose de deux grandes sections :

- > la section de Fonctionnement
- > la section d'Investissement.

Section de Fonctionnement : 683 063,69

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de Fonctionnement, est utilisé en priorité au

remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

| Votre budget | | Dépenses | Recettes | Votre budget | |
|-----------------------|-----|---------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------------|
| 145 300,00 | 011 | charges à caractère général | Résultat reporté | R002 | 202 749,69 |
| 221 130,00 | 012 | charges du personnel | ventes et redevances | 70 | 28 270,00 |
| 33 000,00 | 014 | contribution CCBDP | Impôts et taxes | 73 | 32 387,00 |
| 56 850,00 | 65 | charges et gestion courante | Fiscalité locale | 731 | 273 644,00 |
| 13 390,00 | 66 | Emprunt intérêt | Dotations Etat | 74 | 104 747,00 |
| 420,00 | 68 | Dotations aux provisions | autres produits | 75 | 40 000,00 |
| 205 047,69 | 023 | Virement à l'investissement | Produits financiers | 76 | 2,00 |
| 7 926,00 | 042 | Autofinancement (amortissement) | Opération Ordre (amortissement) | 042 | 1 264,00 |
| 683 063,69 | | TOTAUX | TOTAUX | | 683 063,69 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Votre budget | | Dépenses | Recettes | Votre budget | |
| 17 324,08 | 16 | Emprunt capital | Excédents de fonctionnement | 13 | 205 047,69 |
| 27 532,34 | 204 | Dépenses d'équipement | opération d'ordre | 16 | 7 926,00 |
| 851 774,28 | 21 | dépenses investissement | Excédent investissement | 165 | 163 951,90 |
| 1 264,00 | 40 | Opération Ordre (amortissement) | Dotations | 10 | 38 435,00 |
| | | | Subventions | 021 | 175 784,17 |
| | | | Caution | 165 | 500,00 |
| | | | Equilibre budgétaire | 1641 | 306 249,94 |
| 897 894,70 | | TOTAUX | TOTAUX | | 897 894,70 |

Vote du Compte Financier Unique

Pour 2024, le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) sont remplacés par le Compte financier unique (CFU). Désormais, il n'y aura plus qu'un seul vote au lieu de deux, ce qui simplifie la prise de décision et rend le processus plus rapide et efficace.

Lundi 07 mars au soir, à la salle du Foyer rural de Lanquais, le Maire Michel BLANCHET a réuni les élus en Conseil Municipal. Le Compte financier unique (CFU) 2024 a été voté. Sur la nomenclature M57 du 1er janvier 2022 au lieu de M14, le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats.

Section d'Investissement : 897 894,70 €

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- > **en dépenses** : les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité,
- > **en recettes** : les recettes dites patrimoniales en lien avec le permis de construire et les subventions perçues avec les projets d'investissement retenus.

Projet de financement CAFE MULTISERVICES

Des emprunts sont inscrits au budget afin de l'équilibrer en attente des arrêtés attributifs des subventions . A ce jour, les arrêtés attributifs de l'Etat, du Département et du Crédit Mutuel s'élèvent à 177 836,80 € (soit 51,07% sur 80% attendu). D'autres subventions ont été demandées afin de diminuer la part Communale.

| | | |
|------------------------------|--------------|--|
| TRAVAUX Café | 225 950,00 € | |
| TRAVAUX épicerie | 15 200,00 € | |
| TRAVAUX logement | 91 375,00 € | |
| FRAIS INGENIERIE 15,5 % | 50 298,00 € | |
| FRAIS ANNEXES 3,5 % | 10 198,00 € | |
| TOTAL 393 021,00 € HT | | |

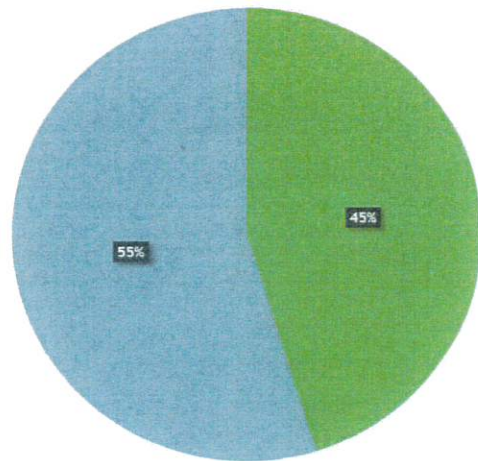


Ou en sommes nous ?

T
R
A
V
A
U
X

subventions :

| Financements | Montant pris en compte | Accepté |
|---|------------------------|------------------------|
| DETR | 362 531,00 € | 108 756,30 € |
| | Travaux + FI | 30% |
| CREDIT MUTUEL | | 22 000,00 € |
| Region | | |
| DEMANDE DE SUBVENTION EN ATTENTE DE REPONSE | | |
| Departement | 313 870,00 € | 47 080,50 € |
| | Travaux | 15% |
| TOTAL | | 177 836,80 € |
| AUTOFINANCEMENT DES TRAVAUX 55% | | 215 184,20 € |
| TOTAL | | 393 021,00 € HT |



F
I
N
A
N
C
E
M
E
N
T

Les principaux investissements pour 2025

Achat de terrains Cote de fillette pour la réalisation d'un parking et route de Boyer pour l'installation d'une bâche d'incendie.



28 000€

Raccordement à l'assainissement collectif.



17 180 €

Achat d'une autoportée et élagueuse pour le service technique.



8 500 €

Terrassement d'un bac de rétention et prolongement du Chemin rural Pech-Nadal.



12 000 €

Renforcement des berges du ruisseau du Couzeau.



10 000€

Réaménagement d'un parcours de randonnée du stade au lac.



1 000€

CAMBRIOLAGES, VOLS PAR RUSE : LES BONS RÉFLEXES

Cambriolages, vols par ruse... La gendarmerie de Lalinde recommande la plus grande prudence (et particulièrement au cours de la période des départs estivaux) et rappelle quelques précautions à prendre. Dans tous les cas, n'hésitez jamais à appeler la gendarmerie au 17.



Concernant les cambriolages

Les cambrioleurs profitent souvent des vacances estivales pour repérer les habitations vides de leurs occupants. Quelques règles simples permettent pourtant de les repousser :

- Vérifier et fermer à double-tour vos portes et serrures. Fermez les volets et renforcez les baies vitrées avec des traverses au sol.
- Votre domicile doit paraître habité. Faites régulièrement relever le courrier et ouvrir et fermer les volets par une personne de confiance. Utilisez une prise programmable pour simuler une présence (lampes, téléviseur, etc.)
- Un système d'alarme est un vrai plus. En pavillon, il est conseillé de posséder un éclairage automatique d'extérieur à détecteur de mouvement et de ne laisser dehors aucun objet qui pourrait être utile aux voleurs (échelle, outils, etc.)
- Ne laissez pas vos clés « cachées » sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou un pot de fleur : il s'agit encore d'une erreur souvent commise !
- Placez vos bijoux et valeurs dans des cachettes insolites (donc pas sous le matelas ou dans le linge !) et en divers endroits de l'habitation. Prenez des photos et gardez les factures et numéros de série de vos biens (multimédias, etc.)
- En cas de cambriolage, ne touchez surtout à rien et appelez le plus rapidement possible les forces de l'ordre.

En cas de situation suspecte, composez immédiatement le 17.



Le vol par ruse

Il consiste à se faire passer pour quelqu'un d'autre (policier, gendarme, agent de la compagnie des eaux, etc.) pour pénétrer dans une habitation. Généralement, le ou les auteurs inventent un scénario pour détourner l'attention de leur victime et en profitent pour lui voler ses biens souvent sans qu'elle ne s'en aperçoive.

Quelques conseils utiles :

- Si vous habitez seul(e), cette information ne regarde que vous et ne doit pas paraître sur la sonnette. Un nom de famille suffit largement.
- Si ce n'est pas encore fait, installez une chaîne à votre porte pour pouvoir discuter en toute sécurité avec les personnes qui se présentent chez vous.
- Ne conservez jamais d'importantes sommes d'argent à votre domicile.
- Même si vous attendez quelqu'un, identifiez toujours la personne qui sonne chez vous via le judas, la fenêtre ou la porte d'entrée.
- Si des inconnus sonnent à votre porte et que vous ne les « sentez » pas, ne les laissez pas entrer.
- Donnez aux inconnus l'impression que vous n'êtes pas seul chez vous, même si ce n'est pas le cas.
- Demandez à la personne de vous montrer sa carte professionnelle, la raison de sa visite et appelez la police en cas de doute.
- Ne montrez jamais où vous gardez votre argent ou vos objets de valeur. Pas même à un agent de police.

Enfin, n'oubliez pas que vous êtes chez vous : vous ouvrez uniquement si vous le souhaitez !



SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ

Comme chaque année, vous pouvez vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) pour faire surveiller votre logement pendant les congés.

Le principe de l'Opération Tranquillité Vacances est simple : quelques jours avant votre départ, vous vous inscrivez gratuitement auprès de la gendarmerie en signalant vos dates d'absence. Et, pendant cette période, les gendarmes feront des rondes régulièrement autour de votre habitation pour la surveiller.

Attention, pour être efficace, la gendarmerie doit disposer de renseignements les plus précis possibles, comme les dates précises de votre absence (prévenez si vous rentrez plus tôt) ou un justificatif de domicile. N'oubliez pas d'identifier également les personnes susceptibles de se rendre à votre domicile avant votre retour (famille, amis, voisins, etc.) pour relever le courrier ou arroser vos plantes.

L'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances ne peut être une garantie à 100 %, mais les résultats sont néanmoins probants

**NON
RECONNAISSANCE
CATASTROPHE
NATURELLE
MOUVEMENTS DE
TERRAIN 2024**

L'arrêté interministériel du 23 avril 2025, paru au Journal Officiel (JO) n°INTE2511308A du 26 avril 2025, ne reconnaît pas l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Lanquais au titre des «Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols» pour l'année 2024.



Le Service Usagers à votre disposition

Le service usagers du SMD3 se tient à votre disposition pour répondre à toutes les questions et mettre à jour votre dossier.

Les agents sont joignables par téléphone au 09 71 00 84 24

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Le samedi de 9h00 à 12h30.

Par courrier SMD3 CS 80024 24050 Périgueux cedex 9.

Les équipes du SMD3 accueillent les habitants au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00,

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00.

Plus de 180 000 factures sont transmises entre les mois d'avril et juillet, les services téléphoniques seront par conséquent très sollicités. Les équipes feront leur maximum pour répondre dans les meilleurs délais à l'ensemble des sollicitations.

L'accompagnement des personnes à mobilité réduite

Pour les personnes ne pouvant bénéficier de l'accompagnement d'une aide à domicile, j'invite celles-ci à prendre contact avec le service usagers pour avoir plus de renseignements. Le SMD3 peut en effet leur proposer, en zone collectée en point d'apport volontaire, de venir collecter leurs déchets noirs et jaunes en porte à porte.

Un accompagnement pour réduire le sac noir

Depuis le 1er janvier 2024, la Loi généralise et oblige le tri des biodéchets à la source. Les déchets compostables représentent encore 1/3 de notre sac noir. Le SMD3 propose de vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter le service usagers.

Lanquaisiennes, Lanquaisiens, vous avez la parole...

Par ce moyen de communication inséré à la fin de chaque *Petit Lanquaisien*, nous avons été récemment sollicités par des administrés, aussi souhaitons nous y apporter quelques **éléments de réponse** :

Réglementation concernant la période de chasse ainsi que la gestion des animaux domestiques aux abords de notre lac.

En ce qui concerne la période de chasse, celle-ci est effectivement soumise à des dates précises, fixées par arrêté préfectoral chaque année. Elle commence généralement au mois de septembre et se termine fin février. Durant cette période, la chasse est autorisée dans les zones désignées à cet effet. De plus, dans le secteur des Mazades, il apparaît, après contact pris auprès des chasseurs de notre commune, que la chasse est effective quatre jours par mois, essentiellement le samedi ou le dimanche.

En ce qui concerne la réglementation sur les chiens, il est effectivement obligatoire que les chiens soient tenus en laisse aux abords du lac, et ce, tout au long de l'année. Cette mesure réglementaire fait suite à la demande de promeneurs et riverains du plan d'eau et vise à protéger la faune locale, notamment les oiseaux migrateurs qui fréquentent le lac, ainsi que les autres usagers du site. Il est important de rappeler que la réglementation vise à assurer une cohabitation harmonieuse entre les promeneurs, les animaux domestiques et la faune sauvage.

Le "bien vivre ensemble" repose sur le respect mutuel et l'adaptation des comportements pour préserver l'équilibre de notre cadre de vie. C'est pourquoi je vous invite, ainsi que tous les habitants, à continuer à faire preuve de civisme, à respecter les règles en vigueur et à partager nos espaces naturels de manière responsable.

Ensemble, nous contribuerons à faire de notre commune un lieu de vie agréable et respectueux pour tous.

Information sur les plaintes déposées auprès de l'Architecte Bâtiment de France (ABF)

Monsieur le Maire, soucieux de maintenir une transparence totale avec ses administrés, souhaite porter à votre connaissance une situation récente concernant des travaux réalisés par certains d'entre vous.

Il a été porté à l'attention de la municipalité qu'une personne tierce, ne résidant pas sur notre commune, a déposé plusieurs plaintes auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ces plaintes concernent des travaux que certains administrés ont entrepris et réalisés dans le respect des prescriptions émises par l'ABF, et après avoir obtenu l'accord des demandes d'urbanisme : Ces travaux concernent une maison dans le centre bourg et plus particulièrement la pose de menuiseries en matière PVC ainsi qu'une extension de l'entreprise de maçonnerie route de Couze.

En ce qui concerne le changement de menuiseries par du PVC, un procès-verbal de non conformité a été dressé par l'ABF, le propriétaire est soumis à entreprendre les démarches afin de respecter la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les travaux d'extension de l'entrepôt de maçonnerie ont été validés par les services compétents, dans le cadre des règles strictes en matière de préservation du patrimoine et de l'esthétique locale, cependant le pétitionnaire doit rencontrer prochainement Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France afin de remédier aux problématiques de modification de l'aspect du bâtiment vis-à-vis du voisinage.

La municipalité a pleinement confiance en la conformité des travaux réalisés et veille à ce que toutes les démarches entreprises respectent les exigences légales et réglementaires en vigueur.

Il est important de souligner que la plainte déposée par cette personne tierce ne remet pas en cause la conformité des travaux réalisés par nos administrés, qui ont suivi les directives des services de l'ABF. Toutefois, la procédure suit son cours et la municipalité reste attentive à son évolution.

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour toute question ou clarification à ce sujet. Soyez assurés que nous restons engagés à défendre les intérêts de la commune et de ses habitants face à toute procédure externe.

Compte rendu du conseil d'école de Lanquais

USEP biathlon 28 novembre : L'école de Lanquais a participé à la rencontre sportive « biathlon » organisée par l'USEP au stade de rugby du village. Elle a reçu les écoles de Varennes et St Agne et une classe de Couze St Front.

Atelier créatif 9 décembre : avec l'aide de la cantinière de l'école, un atelier créatif a été mené avec les CP pour fabriquer, notamment, une pâte auto-durcissante et créer des objets, puis les décorer. Les objets ont été vendus au marché de Noël.

Création de cartes 17 décembre : Mme Maintignieux et des bénévoles ont fait faire des cartes aux élèves de l'école pour qu'ils puissent les offrir à des personnes âgées de Lanquais. Après-midi jeux de société avec les aînés de Lanquais 20 décembre : La dernière après-midi avant les vacances de Noël a été consacrée à un moment convivial dans la salle des fêtes de Lanquais. Les aînés de Lanquais étaient présents pour jouer à des jeux de société avec les enfants, et partager un bon goûter offert par la mairie. Les élèves de la classe de CE1-CE2 avaient confectionné des sablés qu'ils ont eu le plaisir de partager avec leurs camarades de CP, les personnes âgées et de les membres de la mairie de Lanquais lors du goûter.

Marché de Noël St Agne 15 décembre : Les objets confectionnés par les élèves ont été vendus au stand tenu par l'équipe enseignante.

Intervention de l'infirmière scolaire :

- sur les gestes de premiers secours 22 novembre, 12 décembre et 17 janvier : L'infirmière scolaire du collège de Lalinde, Mme Serrano, est venue dans les deux classes pour apprendre les gestes de premiers secours, les élèves ont appris les numéros utiles et les gestes à leur portée.

- Elle est revenue l'après-midi du 14 mars dans la classe de CP pour sensibiliser les élèves à l'hygiène, et l'après-midi du 18 mars pour sensibiliser la classe de CE1-CE2 à l'importance du sommeil et l'utilisation des écrans,

MicroFolies Nous avons accueilli le dispositif MicroFolies sur le thème du jardin pour les CE1-CE2 et de la nature et des monuments anglophones célèbres pour les CP. Cela a duré deux semaines (du 10 au 24 mars).

En cuisine 21 février : Les CP ont suivi un atelier cuisine avec la cuisinière de l'école de Lanquais

Les rencontres organisées par l'USEP à la salle des fêtes de Lanquais

Bal traditionnel : le jeudi 30 janvier : les élèves ont pu rencontrer leurs camarades de l'école de Varennes et partager des danses.

Jeux d'opposition : le 13 février : les élèves de Lanquais et Varennes ont pu se retrouver autour de différents jeux d'opposition.

Sortie à la pisciculture de Mouleydier 21 février : L'école de Lanquais s'est rendue à la pisciculture de Mouleydier pour comprendre son fonctionnement. Sur place, ils ont pu observer des alvins au microscope, visiter la salle d'écloserie et découvrir les bassins.

L'après midi les élèves ont fêté carnaval, ils ont pu se déguiser. Pour l'occasion, les élèves de CE1-CE2 ont confectionné des crêpes (réalisation de la pâte à crêpes et cuisson), ils ont eu le plaisir d'offrir des crêpes au CP.

Jeudi 20 mars les élèves se sont rendus au moulin o'fruits pour visiter le moulin : les différentes plantations, voir leur évolution car tous les élèves y sont allés les années passées et planter des fraisiers.

Projet jardin : nous allons planter des fraisiers qui nous ont été offerts par les propriétaires du moulin o'fruits afin de suivre leur évolution fréquemment. D'autres légumes/fruits vont être plantés ou semés.

Nous remercions la mairie de Lanquais d'avoir préparé le petit jardin pour nos plantations.

Mardi 25 mars les élèves de CE1-CE2 bénéficieront d'une animation le papier c'est la vie Une animatrice est intervenue dans la classe pour présenter "le papier, c'est la vie". Elle a rappelé l'usage du papier et du carton dans la vie quotidienne, l'histoire du papier, elle leur a présenté la cellulose et par groupe ils ont fabriqué une feuille de papier.

Les APC continuent pour un groupe de 6 élèves en CE1-CE2 tous les mardis de 16h15 à 17h. Les bénévoles de la bibliothèque de Lanquais interviennent 2 vendredis par mois pour une lecture offerte aux élèves de l'école.

Nous remercions la mairie de Lanquais pour avoir prêté la salle des fêtes lors des deux rencontres USEP du 30 janvier et du 13 février.

Communication Conciliateur de Justice

Le conciliateur s'entretient avec chacune des parties afin de comprendre non seulement les conséquences visibles du litige mais aussi les causes qui ne sont pas toujours évidentes, ou exprimées par les personnes concernées. Lors d'une réunion de conciliation chacun est invité à s'exprimer, à proposer des voies de solution. Le conciliateur de justice écoute, reformule et veille avec impartialité à l'équilibre dans ce dialogue ainsi qu'au respect de l'autre.

CONTACTS

Permanences à la mairie de Lalinde, les premier et quatrième jeudi de chaque mois de 9h 30 à 12h

Comment saisir le conciliateur de justice :

Prendre rendez-vous auprès de la mairie de Lalinde au 05 53 73 44 60



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ET DES LIBERTÉS

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application?

Actuellement il y a **591** Smartphones ou tablettes qui possèdent Lanquais dans leurs favoris, dont 136 vous ont désigné comme « super-favori » (premier favori ajouté après avoir téléchargé l'application) A titre indicatif seulement, cela représente l'équivalent de 264% des foyers de la commune.

Total sur la période d'une année **25 515 lectures.**

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

ETAPE 1

Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

ETAPE 2

Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

ETAPE 3

Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

Encore plus simple, accédez pour télécharger l'app !



Inscription sur les listes électorales de Lanquais. Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin. Comment s'inscrire ? En ligne (www.service-public.fr) ou en mairie. Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

Vote

MARIAGES



BARET Valérie et PLISSON Julien

Le 15 mars 2025



LAFONT
Marine

et

DORO
Mathias

Le 30 mai 2025

Nous leurs adressons nos meilleurs vœux de bonheur.



ROZEL Linsay et ROZEL Christian

Le 07 avril 2025

BON VOISINAGE

BRUITS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que : tondeuse à gazon, taille haies, tronçonneuse, scie mécanique, bétonnière... peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et fêtes de 10h00 à 12h00.

Nous attirons votre attention sur le fait que la loi sur les bruits de voisinage a fixé le montant de la contravention à 450 € (arrêté préfectoral).

En ce qui concerne la musique et les aboiements des chiens chacun veillera à respecter la tranquillité de ses voisins de jour comme de nuit.

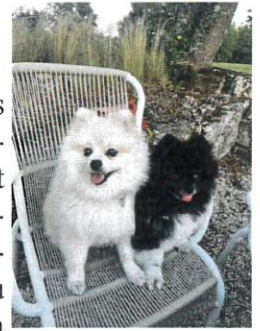


BIEN VIVRE ENTRE VOISINS

ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un collier avec le nom et l'adresse ou le numéro de téléphone du propriétaire. Tout animal de catégorie d'attaque ou dangereux doit être déclaré à la mairie et muselé. Les déjections des animaux ne sont tolérées ni sur les trottoirs ni dans les espaces verts. Celles-ci se feront sur les terrains des propriétaires des animaux.

Tout animal trouvé sur la voie publique, sans collier ou sans tatouage, sera emmené à la S.P.A.



ENTRETIEN DU PAS DE PORTE

Le balayage des rues de Lanquais est assuré par le personnel communal toutefois il est demandé à tous les habitants d'apporter leur concours au maintien de la propreté devant leur habitation. Il est indispensable d'enlever les herbes et de balayer son trottoir. Vous devez aussi élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies.



ENTRETIEN ET ÉLAGAGE

Branches

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut en exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une date plus propice par rapport au cycle du végétal.



Racines et ronces.

Le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à appliquer des produits chimiques.

Récolte de fruits

La plantation d'arbres à fruits est faite en retrait de la séparation mitoyenne : les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils n'ont pas touché votre sol. Il peut être admis de ramasser les fruits situés de son côté.

BARBECUES ... ET BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

L'usage d'un barbecue est autorisé dans les propriétés privées sous réserve de ne pas être à l'origine d'une gêne pour le voisinage. Toutefois, l'implantation et l'utilisation du barbecue doivent tenir compte des recommandations suivantes :

Le barbecue doit être placé à une distance raisonnable des habitations.

Les émanations de fumée et les odeurs ne doivent en aucun cas être cause d'inconvénients pour le voisinage.

Le brûlage des déchets verts est formellement interdit entre le 1er mars et le 30 septembre (Règlement Sanitaire Départemental), vous pouvez les apporter en déchetterie.





Attention, de nouveaux horaires d'ouverture au public pour l'Agence Postale Communale



à compter du 01 juillet 2025:

Horaires d'ouverture:

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h 45 à 17h 00
- Mercredi de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 16h 00

Nouveaux horaires d'ouverture au public pour l'Agence Postale Communale

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Les beaux jours arrivent ; le frelon asiatique aussi. Destructeur d'essaim d'abeille et potentiellement dangereux pour l'homme, il est classé comme « espèce exotique envahissante » par l'Union Européenne.

Si vous voulez participer à la limitation de la prolifération du frelon asiatique et ainsi limiter la destruction des abeilles et par voie de conséquence des ruches, il vous suffit de vous rendre à la Mairie qui vous fournira l'accessoire de piégeage TAP TRAP accompagnée d'une notice explicative pour la mise en œuvre.

De fonctionnement simple, il se place sur une bouteille plastique.



SUPER LOTO

GRANGE de LANQUAIS

LUNDI de PENTECÔTE 9 JUIN

14 h 30

ORGANISÉ PAR LA FNACA/LANQUAIS

ouverture des portes à 13 heures

FAUTEUIL RELAX

Cartes cadeaux 100, 60, 40, 30, 20 €

Corbeilles du Printemps, Panier gourmand

Corbeilles de produits régionaux

Poulets fermiers

Corbeille de fruits

Corbeille de légumes

Plateaux de fromages

Filets garnis

Contrôle technique

Gigot de sanglier

et nombreux autres lots.....

1 € le CARTON + 1 carton gratuit avec l'achat de

pâtisseries (Crêpes, canelés, cookies et plus.....

CAFÉ, BOISSONS

Bourriche de 25 lots dont 1 carte-cadeau de 60 et 20€

GRAND PARKING

MANŒUVRES DES SAPEURS POMPIERS !

USAR : Unité de Sauvetage Appui et recherche

GRIMP : Groupe d'intervention en milieu périlleux

Avec animation pour les enfants

SMPM : Secours en Milieu Périlleux et Montagne

Drones : Démonstration de drones par les sapeurs pompiers

DE 9H A 10H30
ET DE 16H A 18H30

DEFILES DES SAPEURS POMPIERS ET ENGIN!!

• Exposition de véhicules anciens - Toute la journée devant la mairie

• Exposition de véhicules modernes - Le matin au centre de secours

• Cérémonie à 11h place de la Halle

• Défilé des sapeurs pompiers, Défilé motorisé et orchestre à 12h15 - Tour de ville

MAIS ENCORE !!

• Exposition de documents retraçant les moments forts de la caserne de ces 100 dernières années - Salle du conseil municipal de la mairie

• Stand pour enfants avec la présence de la mascotte Pompy !

• Parcours sportif pour les collégiens

• Stand de prévention routière avec voiture tonneau, etc..

Flash Impression - Creysse



CENTENAIRE

Caserne des pompiers
LALINDE

Nombreuses animations
toute la journée !!

Buvette sur place!

SAMEDI 14 JUIN 2025

CHASSE AUX ENIGMES POUR LES ENFANTS

Participez à notre chasse aux énigmes qui se déroulera du 2 au 14 juin. Récupérez votre livret chez les commerçants partenaires, facilement repérables grâce à un ruban rouge sur leur enseigne.

VIE ASSOCIATIVE

UNE AIDE GENEREUSE A 18 ASSOCIATIONS



| Associations 2024 | Subventions | Fluides | Local | Total |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| USLV | 200 | 3 493,07 | 3 050 | 6 743,07 |
| FNACA | | | 2 200 | 2 200 |
| LSP | 200 | | 950 | 1 150 |
| Canne Lanquaisienne | | | 100 | 100 |
| Vivre Lanquais | 50 | | 250 | 300 |
| Chasse | 100 | | 200 | 300 |
| Comité Loisirs | 500 | | 1 700 | 2 200 |
| APE | 100 | | | 100 |
| Souvenir Français | 50 | | | 50 |
| Cerader 24 | 100 | | | 100 |
| Retraité Agricole | 50 | | | 50 |
| Pupilles Sapeurs Pompiers | 50 | | | 50 |
| Amicale Grand Mat | 80 | | | 80 |
| AJMR | 100 | | | 100 |
| Pesqueyroux | 50 | | | 50 |
| AAPPMA | 100 | | | 100 |
| Restaurant du Cœur | 150 | | | 150 |
| Lieutenants de Louveterie | 50 | | | 50 |
| Total | 1 930,00 | 3 493,07 | 8 450,00 | 13 873,07 |

Le total des subventions votées en 2024 lors du conseil municipal du 07 juin 2024 s'élève à 1 930 €.

La rubrique « local » comprend les bâtiments (salles), ou lac utilisés par l'ensemble des activités et s'élève à 8 450 €.

La tonte des espaces verts n'est pas compris dans ce tableau.

Chacun peut se rendre compte que nos associations sont très bien entourées

La commune offre le loyer et les charges à toutes les associations sans exception.

En contre partie, la Mairie compte sur les Présidents pour être présents à la réunion des associations en début d'année, afin d'élaborer un programme de l'année.

ANIMATIONS LOCALES

De nombreuses animations vont égayer nos semaines au cours des prochains mois. La municipalité vous convie le dimanche 13 juillet pour notre repas dansant républicain au lac, les marchés gourmands soirées musicales et conviviales autour de producteurs locaux tous les quinze jours à partir du 07 juillet jusqu'à la fin août. Plusieurs autres animations seront organisées par les associations. Je vous invite à en découvrir les détails sur « Panneau Pocket ». Je remercie par avance toutes celles et ceux d'entre vous qui y participeront ainsi que tous les organisateurs bénévoles pour leur dévouement.

Signature de l'armistice du 8 mai 1945 : cérémonie de commémoration 80 ans après

Jeudi 8 mai, la Commune de Lanquais a commémoré le 80e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, en présence des membres du Conseil Municipal, des enfants de l'école de Lanquais, du Comité de la FNACA de Lanquais et des anciens Marins de Bergerac Lalinde.

Au cours de cette cérémonie, Monsieur le Maire, a prononcé le discours du Ministre des Armées, soulignant l'importance du devoir de mémoire et de transmission :

"Alors que le cycle des commémorations du 80e anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, et où des menaces anciennes renaissent, souvenons-nous des sacrifices d'une génération entière de Français et de Françaises, qui ont accepté de libérer le pays, de le reconstruire et de nous donner les moyens de notre souveraineté."

Dans un geste symbolique fort, les enfants ont déposé une rose au pied du monument aux morts et quatre d'entre eux ont porté les couleurs de la France, en hommage aux soldats tombés durant la guerre.

La Municipalité remercie chaleureusement tous les enfants et les personnes présentes à cette cérémonie, qui s'est terminée par un vin d'honneur sur la commune de Varennes ; un moment convivial et de partage pour clôturer cette journée de mémoire.

UN PEU D'HISTOIRE

L'occupation allemande :

- L'occupation allemande est marquée par une répression sévère contre les actes de résistance et toute forme d'opposition au régime nazi.
- Les autorités allemandes imposent des mesures de contrôle strictes sur la population, telles que le couvre-feu, les restrictions alimentaires et les réquisitions de main-d'œuvre pour le travail obligatoire en Allemagne.
- La Gestapo, la police politique nazie, mène des opérations de répression contre les membres de la Résistance, procédant à des arrestations, des interrogatoires musclés et des exécutions sommaires.
- De nombreux civils, résistants présumés ou simplement soupçonnés de sympathie envers la Résistance, sont déportés dans des camps de concentration en Allemagne ou exécutés sur place.
- Malgré la répression, la Résistance continue ses activités de manière clandestine, bénéficiant du soutien de la population locale et de réseaux de solidarité mis en place pour venir en aide aux persécutés et aux familles des résistants.

Klaus Barbie et la répression:

- Klaus Barbie, surnommé "le Boucher de Lyon", est un officier SS allemand chargé de la répression à Lyon pendant l'occupation. Il est particulièrement redouté pour sa brutalité et sa cruauté.
- Barbie est responsable de l'arrestation de nombreux résistants et de la déportation de milliers de personnes, dont des Juifs, des membres de la Résistance, des otages et des civils soupçonnés d'activités anti-allemandes.
- Sous sa direction, la Gestapo mène des interrogatoires musclés et pratique la torture à la prison de Montluc, où de nombreux résistants sont détenus avant d'être envoyés dans les camps de concentration.





Animation pêche du 19 avril au Lac

Le samedi 19 avril, l'AAPPMA de Mouleydier, accompagnée de ses bénévoles, a organisé une animation pêche à destination des enfants de moins de 12 ans sur le parcours du Couzeau près du lac de Lanquais.

Ce sont 25 enfants, accompagnés de leurs parents, qui ont participé à cette belle journée placée sous le signe de la convivialité et de la découverte. Pour l'occasion, un lâcher de truites a été réalisé le matin même sur le parcours, spécialement réservé aux enfants de 14h à 17h.

Malgré une météo annoncée pluvieuse, nous avons eu la chance de profiter d'un après-midi sans une seule goutte de pluie. La pêche a été fructueuse à la grande joie des jeunes pêcheurs, ravis de repartir avec de beaux souvenirs. L'ensemble des truites a été partagé entre les participants.

Un goûter et un sac d'œufs de pâques a été offert par l'AAPPMA à tous les enfants.

L'ambiance était chaleureuse, et les retours des parents ont été nombreux et très positifs, accompagnés de remerciements et de jolies photos d'enfants fiers de leurs prises.

Assemblée Générale du Comité des Loisirs



L'Assemblée Générale du Comité des Loisirs s'est tenue vendredi 7 mars. Le rapport moral a évoqué les activités passées. Durant l'été, de juin à septembre, a eu lieu un marché de producteurs locaux sous la halle, une exposition d'artistes et d'artisans locaux dans l'ancienne épicerie et une buvette sur la place de la halle. Moments commerciaux, de savoir-faire et d'échanges appréciés de tous.

Samedi 22 juin 2024 a eu lieu en coopération avec l'association LSPP une journée de découverte du patrimoine Lanquaisien, des moulins du Port de Lanquais, de Laussine à Varennes et du moulin du château de Lanquais ; pique-nique le midi, visite commentée du verger moulin ô fruits. La journée s'est terminée à la Grange où avait lieu un concert de la chorale « Chœur en B ». Succès mitigé de cette journée dû à une météo peu clémente.

En juillet et en août les marchés gourmands ont rencontré un vif succès. Succès dû à plusieurs facteurs ; le site et son aménagement en guinguette, la variété des plats proposés, leurs prix raisonnables et une excellente animation.

Pour l'année en cours il a été proposé le 18 avril une pièce de théâtre interprétée par la troupe « LE PAS DU FOU ». En partenariat avec l'A.P.E. et LSPP, une chasse aux trésors le 15 juin destinée aux enfants, marchés gourmands à partir du 07 et 21 juillet et les 4 et 18 août et à l'étude un concert en novembre.

Ces animations ne seraient pas possibles sans l'appui de la commune et au dévouement des bénévoles que je remercie chaleureusement.

Cérémonie du 19 mars 2025

Le mercredi 19 mars en fin d'après-midi s'est tenue la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Cette journée permet de commémorer la signature des accords d'Évian du 18 mars 1962, de rassembler et rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

Ne jamais oublier pour ne jamais recommencer. Vive la République, Vive la France, Vive la Paix.



*Un médaillé lors de la cérémonie
de commémoration du 19 mars.*



La cérémonie, organisée à Lanquais a été marquée par un moment émouvant, Jeannot BLANCHET, Président du Comité de la FNACA a remis à Monsieur Claude AUBIER la médaille commémorative ainsi que la médaille a titre de reconnaissance de la Nation.



M. AUBIER André

Concours de pêche à la truite organisé par le comité de la FNACA de Lanquais



Le Samedi 5 avril 2025, comme chaque année, le Comité FNACA de LANQUAIS a organisé dans l'étang d'un adhérent Roussel à VICQ un concours de pêche à la truite. 28 pêcheurs s'étaient inscrits pour s'attaquer aux 50 kilos de truites commandées par le Comité et déversées dans l'étang le jeudi. Coup d'envoi donné à 8 h, puis à 9 h interruption pour le casse-croûte offert par le Comité avec pain, pâté, rillette, boudin, cuisinés par un charcutier local, et boissons.

Reprise de la pêche jusqu'à midi, heure à laquelle un partage équitable des 200 truites pêchées a eu lieu sur le pré. Tous les pêcheurs et même ceux qui n'avaient rien pris, ont reçu leur part avec un minimum de 4 truites.



Le concours s'est clôturé par la traditionnelle remise des prix, un prix spécial a été remis à Catherine LOBJOIS car elle était la seule femme à participer au concours et, est à chaque fois présente.

Après un apéritif bien apprécié, une trentaine de personnes s'est dirigée vers l'auberge ou un très bon repas nous a été servi. Ce fût une journée très réussie avec, en prime, un temps vraiment magnifique.

La secrétaire,
Evelyne DUPREZ



Association « La canne Lanquaisienne »



L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le jeudi 10 avril 2025 à 17h45.

Son président : Gilles MOREL-VITRÉ RICHARD a relaté le bilan de l'année 2024.

Des initiations pêche au profit des écoles réalisées par l'AAPMA de Mouleydier. Elles se referont en juin et juillet 2025.

Une initiation au profit de la mission locale de Bergerac réalisée par M Gauthier, moniteur guide de pêche de Beaumont.

Enfin, 59 adhérents sont venus « taquiner » gardons, carpes et brochets, voire écrevisses, présents dans le lac.

Le bilan financier a été adopté à l'unanimité.

Les membres du bureau ont été reconduits, soient :

Président : Gilles MOREL-VITRÉ RICHARD – Trésorière : Mme Catherine LOBJOIS – Secrétaire : Mme Monique LE CORRONCQ.

Il a été souligné l'efficacité de Marie-France FARIN qui gère les inscriptions à l'agence postale de Lanquais.

Le Président a remercié les employés communaux qui s'attachent en permanence à maintenir les abords du lac à un haut niveau de propreté et d'accessibilité pour le bien des pêcheurs mais aussi les nombreux promeneurs (chiens en laisse, bien sûr...) qui viennent profiter de ce site magnifique.

Un rempoisement du lac se fera au cours de l'automne.

Un pot de l'amitié est venu clôturer cette séance.

N'hésitez pas à prendre votre adhésion, pour vous, vos amis, vos contacts qui souhaitent passer une agréable journée au bord du lac qui est un fleuron de notre village.

Rappel des tarifs des cotisations :

Lanquaisiens : 10€/ année – Extérieurs : 20€/ année – 1 semaine / 10€ - 1 journée /5€

Les associations, au cœur de la vie de la commune



À l'initiative de Monsieur le Maire les associations se sont réunies à la salle des fêtes de Lanquais samedi 29 mars.

Chacun a présenté l'association qu'il ou elle représente, les projets envisagés et ainsi éviter la programmation d'activités ou manifestations aux même dates.

Et aussi répondre aux questions des uns et des autres principalement sur les difficultés de fonctionnement dues en grande partie au désintéressement de participation à la vie associative et au manque de bénévoles.

Monsieur le Maire a rappeler l'aide financière de la commune et l'aide matériel par le prêt des infrastructures de la commune.

Le verre de l'amitié a été offert aux participants à l'issue de la réunion.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie tous les Présidents, les membres des bureaux, les bénévoles des nombreuses associations culturelles, sportives, festives de notre commune pour les nombreuses animations proposées tout au long de l'année.

Ne ratez plus nos informations, suivez-nous sur Panneau Pocket

**JOURNÉES du
PATRIMOINE
DE PAYS**

MARRAINÉES PAR MARIE-SOPHIE LACARRAU



**28
JUN
2025**

27^e ÉDITION

*Évocation de la vie d'une tuilerie
au XIXe siècle, en Périgord*

Samedi 28 Juin 2025

Départ du Lac de Lanquais à 9h30 pour une balade/nature vers le site de la tuilerie des Roques ; arrivée à 10h30.

Visite commentée du site (histoire et explications techniques de la fabrication des tuiles au XIXe).

Possibilité de pique-nique libre aux environs avec, l'après-midi, visite d'une ferme à Boyer et d'un verger de grenadiers (probablement en fleurs en Juin).

Départ du Lac Lanquais : 9h30 pour la balade ou rendez vous à 10h30 sur le site de la Tuilerie des Roques

Contact : 06 84 28 03 00 (à partir du 02/06/25)
mailto:m-christine.maintignieux@orange.fr

Gratuit



Vivre Lanquais

En ce dimanche ensoleillé du 18 mai l'association Vivre Lanquais organisait son repas Moules Frites annuel sur le magnifique site du Lac.



Les participants ont été ravis du repas et du lieu

A l'année prochaine!

Le 23 mai a eu lieu l'Assemblée Générale en présence de Michel Blanchet que nous remercions vivement. Après un bilan très positif de cette année nous avons présenté nos projets pour 2026

Belote tous les 2ème vendredi de septembre à avril

Moules frites le 14 juin 2026

Vide grenier 5 juillet au Lac

Bon été à tous

Mme La Présidente

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Ce bulletin municipal paraîtra plusieurs fois dans l'année. Nous souhaiterions recenser vos avis et vos envies. Qu'attendez-vous de la Commune ? Quelles seraient vos idées pour améliorer la qualité de notre village ? Nous sommes à votre écoute.

Nom :

Adresse :